

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ JOURNÉE CIRCUIT - 18 mai 2014

Je soussigné(e) : Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. /Mobile : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° de Permis de conduire : .....

Profession : .....

Accepte les risques d'un stage de pilotage automobile.

Je dégage, par voie de conséquence, soit comme Conducteur, soit comme Passager, soit comme Spectateur, la société Conteur de Vitesse, organisatrice de la journée de pilotage à laquelle je participe de tous recours contre eux même en cas d'accident. Les dispositions qui précèdent valent que les véhicules utilisés soient conduits par moi-même, par un moniteur ou toute autre personne.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté l'intégralité du Règlement intérieur de ce stage.  
Ma voiture est assurée pour participer à un tel évènement.

La participation au stage de pilotage implique l'acceptation d'être photographié ou filmé. Les participants acceptent que leurs photos soient diffusées. Conformément à la loi, vous avez un droit d'accès et de rectification des données. Une autorisation écrite est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désireux de prendre des photos ou films dans un but commercial.

« Lu et approuvé »

Fait à, ..... le : ..... Signature :

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Tout conducteur ou passager doit avoir signé une feuille de décharge de responsabilité.
- Tout conducteur doit être titulaire du permis de conduire automobile et reconnaît être apte à conduire.
- Tout conducteur atteint d'une affection de santé susceptible de constituer ou d'entraîner une incapacité fonctionnelle de nature à compromettre la sécurité routière lors de la conduite d'un véhicule à moteur ne peut pas participer au stage.
- Le port du casque n'est pas obligatoire. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- Les participants doivent respecter les ordres de sécurité et de conduite donnés par les instructeurs et les organisateurs.
- Tout conducteur doit avoir un taux d'alcoolémie conforme à la loi et ne pas être sous l'emprise de substances psychotropes ou tout médicament susceptible d'entraîner la somnolence.
- Les arrêts ne sont tolérés qu'aux lieux prévus à cet effet.
- Il est formellement interdit de s'arrêter ou de descendre de voiture, sur la piste ou ses abords, sans y avoir été invité par les instructeurs.
- Les responsables de sport-cars sont seuls juges pour arrêter un conducteur ou expulser un spectateur estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents et sont placés sous leur seule responsabilité.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du circuit.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit.
- Je m'engage à faire prendre connaissance de ce règlement intérieur à toute personne m'accompagnant.
- Le fait de prendre la piste ou de franchir l'entrée du Circuit vaut acceptation entière du présent règlement.

Sauf avis contraire de votre part, ces informations seront conservées et éventuellement utilisées dans le cadre d'actions commerciales menées par le Blog BMW. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Conteur de Vitesse dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conteur de Vitesse -39 Bd Roume 13013 Marseille.